

CERCLE GENEALOGIQUE CESTADAIS

REGLEMENT INTERIEUR

- INTRODUCTION

La loi 1901 nous permettant de le faire l'Assemblée Générale a voté et décidé que la gestion de l'association serait attribuée au **BUREAU**.

- BUT (attribution : Article II des statuts)

Il aide les adhérents dans leurs recherches.
Il relève des actes d'état civil sur sa propre commune et celles avoisinantes.
Il permet la consultation d'une base de données en ligne à ses adhérents.
Il aide les membres à l'utilisation des logiciels de généalogie.
Il met à disposition une bibliothèque spécialisée.
Il participe aux différentes journées généalogiques organisées aux niveaux départemental, régional, et éventuellement national.
Il publie et échange des revues tous les ans avec les cercles de France.
Il gère les dons de documents correspondant exclusivement à la généalogie.

- COTISATIONS (Articles XIII des statuts)

Le montant des cotisations est proposé par le bureau et voté en Assemblée Générale.

Individuel : 28 €
Familial : 31€ (ou en couple)
Membre bienfaiteur minimum : 56€

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

- MODALITES APPLIQUEES AU VOTE (Articles XIV et XV des statuts)

Les membres présents votent à main levée.
Le vote par procuration est accepté.
La procuration peut être donnée à un membre présent à l'Assemblée Générale.
Il n'est accepté qu'une procuration par membre votant.
Ne pourront participer aux votes et délibérations que les membres ayant émargé.

- REMBOURSEMENT (Article XII des statuts)

Seuls les membres du bureau peuvent prétendre au remboursement des frais engagés dans le cadre de leur fonction et sur justification, en fonction des possibilités financières de l'exercice.
Ils ont également la possibilité d'abandonner ces remboursements et d'en faire don à l'association.
Une attestation sera remise pour justificatif afin de bénéficier du crédit d'impôts sur les revenus.

Cestas le 16 Décembre 2023
La Présidente
Mireille DELETAGE